SCI M2P WITCHITZ

17-19 rue de la nouvelle France

93100 Montreuil

Artiste Formation

4, rue de la République

69001 Lyon

Montreuil, le 04 juin 2026

Objet : Mise en demeure de paiement en qualité de caution solidaire – Bail du 24 juin 2025

Lettre RAR et email n° 2C 190086915 85

Monsieur,

Par acte de bail conclu le **24 juin 2025**, la société **SCI M2P WITCHITZ**, en qualité de bailleur, a donné à bail à la société **EUREKA 34**, en qualité de locataire, les locaux situés à 32 rue Robert Witchitz 94200 Ivry sur seine.

Aux termes de cet engagement, votre société **ARTISTE FORMATION** s'est portée **caution solidaire** des obligations de la société EUREKA 34 résultant dudit bail, notamment du paiement des loyers, charges et accessoires.

Or, à ce jour, la société EUREKA 34 n'a pas respecté ses obligations contractuelles et demeure débitrice des sommes suivantes : 259 753.24 euros.

Malgré plusieurs relances demeurées sans effet, ces sommes restent impayées.

En votre qualité de **caution solidaire**, nous vous mettons formellement en demeure, par la présente, de régler la somme de 259 753.24 euros dans un délai de **15 jours** à compter de la réception de la présente.

À défaut de paiement dans le délai imparti, nous nous verrons contraints d'engager toute procédure judiciaire utile à l'encontre de votre société afin d'obtenir le recouvrement des sommes dues, outre les intérêts de retard, frais de recouvrement, dépens et éventuelle indemnité de procédure.

La présente mise en demeure vaut également interruption de toute prescription applicable.

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de nos salutations distinguées.

P MANNES

M2P WITCHITZ
19 rue de la nouvelle
France 93100 Montreuil